



PROTOCOLE DE SÉCURITÉ COURSE d'ORIENTATION

1. CADRE REGLEMENTAIRE ET RESPONSABILITÉS

L'enseignement de la course d'orientation en milieu naturel impose une vigilance de chaque instant. Le présent protocole formalise les exigences de protection des élèves et sécurise la posture de l'enseignant.

Textes de référence : Code de l'éducation, le cas échéant, les prescriptions du Code du sport et du Code de la route applicables à l'activité pratiquée, la circulaire n°2017-075 du 19 avril 2017 relative à la sécurité dans les activités physiques de pleine nature (APPN), ainsi que sur les textes encadrant les sorties scolaires et l'enseignement de l'EPS. Les procédures retenues intègrent également les recommandations techniques et les exigences de sécurité propres à l'activité support.

Devoir de vigilance : La responsabilité de l'enseignant conduit à une évaluation préalable des risques prévisibles ainsi qu'à la mise en œuvre de mesures adaptées de prévention, de surveillance et de sécurisation des élèves.

LOGIQUE PROFESSIONNELLE

La responsabilité de l'enseignant conduit à une évaluation préalable des risques prévisibles ainsi qu'à la mise en œuvre de mesures adaptées de prévention, de surveillance et de sécurisation des élèves.

POSTURE ENSEIGNANT

Une analyse permanente du risque et une régulation lucide. L'enseignant conserve l'obligation et le devoir absolu de savoir renoncer si la sécurité n'est plus garantie.

LOGIQUE ÉTABLISSEMENT

Ce document constitue un protocole collectif, partagé, et appliqué de manière unanime par l'ensemble de l'équipe pédagogique EPS.

2. LA SÉCURITÉ, UN OBJET D'APPRENTISSAGE À PART ENTIÈRE

En course d'orientation, la sécurité fait partie intégrante des apprentissages. L'élève développe progressivement des compétences lui permettant d'évoluer de manière autonome, responsable et adaptée dans un environnement naturel.

1. **Gérer ses déplacements en sécurité :** Savoir s'arrêter en cas de doute, utiliser les lignes d'arrêt pour se relocaliser, identifier les limites de la zone d'évolution et rejoindre un point de regroupement si nécessaire.
2. **Agir de manière responsable au sein du groupe :** Respecter les règles de fonctionnement du binôme ou du trinôme, maintenir la cohésion du groupe, s'entraider, partager les prises de décision et ne jamais laisser un camarade seul.
3. **Savoir renoncer :** Respecter les barrières horaires et les consignes de sécurité, renoncer à la recherche d'une balise lorsque les conditions l'imposent et rejoindre le point de rassemblement dans les délais fixés.

SÉCURITÉ = préparation rigoureuse + surveillance adaptée + responsabilisation progressive des élèves + régulation constante des conditions de pratique



PROTOCOLE DE SÉCURITÉ COURSE d'ORIENTATION

3. PROTOCOLE EN TROIS PHASES

AVANT LA LEÇON : PLANIFIER ET SECURISER.

- **Démarches administratives** : s'assurer que l'activité est validée par le chef d'établissement. Les documents nécessaires sont préparés en amont : itinéraire, autorisations, fiche de sortie (**annexe 1**) et informations sur les éventuelles restrictions ou usages du site (chasse, travaux, manifestations, etc.)
- **Analyse du milieu** : identifier les risques du site (routes, falaises, cours d'eau, terrains instables...), les contraintes d'accès aux secours ainsi que les risques liés à sa fréquentation (secteurs isolés, comportements inadaptés de tiers...). Si nécessaire, actualiser cette analyse auprès du gestionnaire du site, de la collectivité territoriale ou des services de police ou de gendarmerie.
- **Encadrement** : constituer les groupes en fonction du niveau d'autonomie des élèves. Privilégier le travail en binômes ou en trinômes. Présenter les procédures d'alerte et de regroupement avant le départ (**annexe 4**) et les consigner dans le cahier de texte numérique.
- **Vigilance météo** : vérifier les conditions météorologiques et les éventuelles restrictions d'accès (vigilance, risque incendie...). Adapter, reporter ou annuler l'activité si les conditions de sécurité ne sont pas réunies.
- **Organisation de l'espace** : délimiter clairement la zone d'évolution, identifier le point de regroupement, les lignes d'arrêt et les limites du parcours. Implanter les balises à distance des zones dangereuses ou interdites..
- **Logistique matérielle** : vérifier le matériel pédagogique, les équipements de sécurité et les moyens de communication (**annexe 2**). S'assurer de la disponibilité des coordonnées utiles (chef d'établissement, transporteur, services de secours et, le cas échéant, gestionnaire du site ou référent police/gendarmerie).
- **Cartographie** : utiliser des cartes adaptées au niveau des élèves faisant apparaître le périmètre autorisé, les lignes d'arrêt, le point de regroupement et, si nécessaire, les zones interdites. Faire figurer au verso les principales consignes de sécurité ainsi que le numéro de téléphone de l'enseignant..
- **Prise en compte des PAI** : vérifier la présence des traitements ou trousses d'urgence des élèves concernés.

PENDANT LA LEÇON : SURVEILLER, REGULER ET FAIRE APPRENDRE.

- **Suivi des élèves** : Un dispositif de suivi des départs et des retours permet de contrôler les flux d'élèves et les temps d'évolution sur le terrain. Les horaires de circulation et les temps de retour sont explicités et régulièrement vérifiés (**annexe 3**). Un tableau de suivi de type « KIFEKOI » peut être utilisé afin de renseigner, pour chaque binôme ou trinôme, l'heure de départ, l'heure de retour prévue et le secteur d'évolution.
- **Prévention de l'isolement** : Les élèves évoluent en binômes ou trinômes. Les consignes de déplacement et de regroupement sont régulièrement rappelées.
- **Gestion du temps et des retours** : Des barrières horaires adaptées sont définies. Tout retard significatif déclenche une procédure de vérification, puis de recherche si nécessaire.
- **Sécurité active et prise de décision** : Les procédures en cas de désorientation sont rappelées avant les départs. L'élève apprend à s'arrêter, analyser la situation, renoncer si nécessaire et appliquer les consignes de sécurité, notamment en cas de rencontre avec un tiers ou de situation inhabituelle.
- **Posture et placement de l'enseignant** : L'enseignant assure une surveillance mobile et adapte son positionnement en fonction des secteurs sensibles et de l'évolution des conditions de pratique.
- **Gestion d'un incident** : Toute situation problématique conduit à sécuriser le groupe, déclencher l'alerte si nécessaire et porter assistance à l'élève concerné. Tout incident impliquant un tiers fait l'objet d'une information au chef d'établissement et, si nécessaire, d'un signalement aux forces de l'ordre.



PROTOCOLE DE SÉCURITÉ COURSE d'ORIENTATION

APRES LA LEÇON : CONTROLER, ANALYSER ET REAJUSTER.

- **Contrôle des effectifs** : un appel nominal et une vérification des retours sont réalisés avant tout départ du site afin de s'assurer de la présence de l'ensemble des élèves engagés dans l'activité.
- **Analyse des situations rencontrées** : un temps de débriefing permet d'identifier les difficultés rencontrées, les erreurs d'orientation, les comportements adoptés et les éventuels incidents afin de renforcer les apprentissages et la culture de sécurité.
- **Adaptation du dispositif pédagogique** : les observations réalisées conduisent, si nécessaire, à faire évoluer les parcours, les zones d'évolution ou les consignes de sécurité pour les séances suivantes.
- **Gestion et vérification du matériel** : le matériel utilisé (balises, cartes, matériel de sécurité et de secours) est contrôlé afin d'en garantir la disponibilité et le bon état pour les utilisations ultérieures.

4. PROCÉDURE D'URGENCE (ACCIDENT CORPOREL GRAVE) : Sécuriser / Protéger / Alerter / Secourir

En cas d'accident ou d'incident grave en milieu naturel, l'activité est immédiatement interrompue. L'enseignant applique sans délai la procédure chronologique S.L.P.I :

1. **SÉCURISER** : mettre la victime ou le groupe hors de danger immédiat et regrouper les élèves dans une zone sécurisée afin d'éviter tout suraccident.
2. **LOCALISER** : déterminer avec précision le lieu de l'événement (balise, croisement, repère topographique ou coordonnées GPS si disponibles).
3. **PREVENIR** : alerter immédiatement les services de secours adaptés en composant le 15 (SAMU), le 18 (Sapeurs-Pompiers) ou le 112 (Numéro d'Urgence Européen).
4. **INFORMER** : prévenir sans délai le chef d'établissement afin d'organiser la gestion de la situation, le guidage des secours et les informations nécessaires.



RÈGLE D'OR ABSOLUE :

NE JAMAIS LAISSER UN ÉLÈVE SEUL - Maintenir une présence auprès de la victime ou du groupe jusqu'à la prise en charge par les secours ou jusqu'au retour à une situation sécurisée.



ANNEXES COURSE d'ORIENTATION

ANNEXE 1 – FICHE SORTIE COURSE D'ORIENTATION

Date : / / Lieu de pratique : _____ Établissement : _____

Enseignant d'EPS responsable : _____ Intervenants / encadrants : _____

Classe : Effectif :

Organisation des groupes : ☐ Individuel ☐ Binômes ☐ Trinômes

Niveau d'autonomie des élèves : ☐ Débutant ☐ Initiation ☐ Confirmé ☐ Autonome

Cadre réglementaire : ☐ Validation du chef d'établissement ☐ Autorisations délivrées si nécessaire

☐ Qualifications / cartes professionnelles vérifiées si nécessaire ☐ Reconnaissance préalable du site réalisée

Date de reconnaissance : / /

Conditions météorologiques : _____

Périmètre de pratique : _____

Zones ou secteurs interdits : _____

Risques identifiés (routes, cours d'eau, voies de circulation, chasse, travaux, falaises, fréquentation, etc.) : _____

Organisation pédagogique

Objectifs pédagogiques : _____

Points de regroupement : _____

Procédure de repli : _____

Itinéraire retenu : _____

Moyens de communication ☐ Téléphone chargé ☐ Réseau disponible ☐ Numéros utiles enregistrés

Contacts utiles : Chef d'établissement : _____ Gestionnaire du site : _____ Transporteur (si concerné) : _____

Urgences : SAMU : 15 Sapeurs-pompiers : 18 Urgence européenne : 112 Police / Gendarmerie : 17

ANNEXE 2 – CHECKLIST DÉPART

Matériel Enseignant	Logistique Technique	Matériel Élèves
☐ Téléphone mobile chargé ☐ Numéros utiles enregistrés (chef établissement, secours, police/gendarmerie) ☐ Trousse de secours EPS ☐ Sifflet de sécurité strident ☐ Moyen de communication opérationnel ☐ Effectifs vérifiés ☐ Procédures de sécurité rappelées	☐ Cartes plastifiées propres ☐ Boussoles en nombre suffisant et de rechange (si nécessaire) ☐ Balises et postes installés ou vérifiés ☐ Fiche de suivi des flux ☐ Chronomètres ☐ Coordonnées GPS ou plan du site disponibles ☐ Coordonnées du transporteur ☐ Procédure de repli connue	☐ Chaussures de sport fermées, adaptées et attachées ☐ Gourde d'eau individuelle ☐ Montre (si demandée) ☐ Sifflet individuel (si prévu) ☐ Tenue adaptée aux conditions météorologiques



ANNEXES COURSE d'ORIENTATION

ANNEXE 3 – PROCÉDURE ÉLÈVE EN CAS DE DÉSORIENTATION

Encart destiné à être découpé, plastifié et distribué aux élèves ou imprimé au verso de la carte de course.

1. S'ARRÊTER
 - Ne pas continuer à chercher au hasard.
 - Rester calme.
2. ANALYSER
 - Observer les éléments remarquables autour de toi.
 - Comparer le terrain avec la carte.
3. SE RELOCALISER
 - Revenir au dernier point ou à la dernière balise dont tu es certain.
 - Reprendre ton itinéraire seulement si tu es de nouveau localisé.
4. RESTER SUR PLACE
 - Si tu ne parviens pas à te relocaliser rapidement, ne poursuis pas tes recherches.
 - Attends dans un endroit visible et sécurisé.
5. ALERTER
 - Utiliser le sifflet selon la consigne donnée par l'enseignant.
 - Utiliser le moyen de communication prévu si tu en disposes.
6. RESPECTER LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ
 - Ne jamais quitter le périmètre autorisé.
 - Ne jamais monter dans un véhicule.
 - Ne jamais suivre une personne inconnue, même si elle propose son aide.
7. ATTENDRE LES SECOURS
 - Rester sur place.
 - Répondre aux appels ou aux signaux de l'enseignant.
 - Faciliter ton repérage sans te déplacer inutilement.



RÈGLE DE SÉCURITÉ PRIORITAIRE : En course d'orientation, aucun élève ne poursuit sa progression lorsqu'il perd sa localisation. Il s'arrête, reste dans le périmètre défini, alerte si nécessaire et attend les consignes de l'enseignant.

ANNEXE 4 – FICHE INCIDENT / ACCIDENT

Date & Heure :

Lieu :

Enseignant d'EPS responsable :

Élève(s) concerné(s) :

Conditions de pratique : ☐ Conditions météorologiques défavorables ☐ Désorientation ☐ Franchissement d'une limite du périmètre ☐ Terrain difficile ☐ Forte fréquentation du site ☐ Autre :

Nature de l'incident : ☐ Accident ☐ Désorientation ☐ Intervention des secours ☐ Incident avec un tiers ☐ Autre

Signalement réalisé : ☐ Chef d'établissement ☐ Famille ☐ Police / Gendarmerie ☐ Services de secours

Mesures prises : ☐ Sécurisation du groupe ☐ Assistance à l'élève ☐ Recherche / relocalisation ☐ Alerte des secours ☐ Information du chef d'établissement ☐ Information de la famille ☐ Information de la police / gendarmerie ☐ Autre :
Suites données

Analyse de l'événement et mesures de prévention

Facteurs ayant contribué à l'événement : _____

Mesures correctives ou préventives envisagées : _____



Toute situation ayant entraîné un dommage corporel ou nécessité une prise en charge particulière doit faire l'objet des procédures administratives et déclaratives prévues par l'établissement. Déclaration d'accident dans les 48 heures

